



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.3.2015
C(2015) 1423 final

ANNEX 12

ANNEXE

**SCHÉMA DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR
À L'APPUI DE
CHAQUE DEMANDE DE VIREMENT
(article 28 des règles internes)**

à la

DÉCISION DE LA COMMISSION

**relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne
(section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission**

ANNEXE

SCHÉMA DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR¹ À L'APPUI DE CHAQUE DEMANDE DE VIREMENT *(article 28 des règles internes)*

¹ Ces formulaires sont disponibles auprès de l'unité BUDG/A/1.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

99 99 99 99

XX

b) Données chiffrées à la date du jj/mm/aaaa

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
2. Virements	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice à la date du jj/mm/aaaa	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
7. Renforcement demandé (6-5)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	X,XX %	X,XX %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits de l'exercice (1A)	X,XX % ou N/A	XX,X % ou N/A

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
2. Crédits disponibles en date de virement	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	X,XX %	X,XX %

d) Justification détaillée du renforcement

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

99 99 99 99

XX

b) Données chiffrées à la date du jj/mm/aaaa

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
2. Virements	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice à la date du jj/mm/aaaa	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
7. Prélèvement proposé (5-6)	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	X,XX %	X,XX %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits de l'exercice (1A)	X,XX % ou N/A	XX,X % ou N/A

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
2. Crédits disponibles en date de virement	XXX XXX XXX	XXX XXX XXX
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	X,XX %	X,XX %

d) Justification détaillée du prélèvement

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

99 99 99 99

XX

b) Données chiffrées à la date du jj/mm/aaaa

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	XXX XXX XXX
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	XXX XXX XXX
2. Virements	XXX XXX XXX
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	XXX XXX XXX
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice à la date du jj/mm/aaaa	XXX XXX XXX
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	XXX XXX XXX
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	XXX XXX XXX
7. Renforcement demandé (6-5)	XXX XXX XXX
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	X,XX %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits de l'exercice (1A)	X,XX % ou N/A

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	XXX XXX XXX
2. Crédits disponibles en date de virement	XXX XXX XXX
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	X,XX %

d) Justification détaillée du renforcement

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

99 99 99 99

XX

b) Données chiffrées à la date du jj/mm/aaaa

CND

1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	XXX XXX XXX
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	XXX XXX XXX
2. Virements	XXX XXX XXX
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	XXX XXX XXX
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice à la date du jj/mm/aaaa	XXX XXX XXX
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	XXX XXX XXX
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	XXX XXX XXX
7. Prélèvement proposé (5-6)	XXX XXX XXX
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	X,XX %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits de l'exercice (1A)	X,XX % ou N/A

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

CND

1. Crédits disponibles en début d'année	XXX XXX XXX
2. Crédits disponibles en date de virement	XXX XXX XXX
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	X,XX %

d) Justification détaillée du prélèvement